

## Ligne directrice : L'hygiène dentaire restauratrice

En conjonction avec les Normes de pratique de l'OHDO, les hygiénistes dentaires autorisées par l'OHDO dans la catégorie de spécialité, qui fournissent des restaurations permanentes en vertu de l'article 4 de la *Loi de 1997 sur les hygiénistes dentaires*, doivent prendre en considération les éléments suivants en respectant le modèle du processus de soins en hygiène dentaire. Des restaurations permanentes incluent entre autres la fabrication de restaurations provisoires et de restaurations directes permanentes, la liaison et le scellement de restaurations indirectes, et le vissage d'implants.

### ANALYSE

En tenant compte de la nature de la procédure restauratrice à exécuter, on doit évaluer la condition des tissus mous et durs environnants, l'occlusion, les résultats prévus du traitement proposé et la limitation à offrir les résultats souhaités.

Discuter avec le client des résultats et des attentes de la restauration finale, y compris les difficultés et les limitations, le cas échéant, et toute considération future.

### PLANIFICATION

Assurer la sécurité du client en vérifiant que l'équipement, le matériel et les instruments que l'hygiéniste dentaire doit utiliser sont en bon état, sont utilisés correctement et satisfont l'approbation de Santé Canada.

Travailler en collaboration avec le dentiste et le client pour déterminer le matériel dentaire approprié et pour planifier les procédures.

### APPLICATION

- Utiliser des techniques d'isolation adéquates pour la procédure de restauration et la sécurité du client.
- Sélectionner le matériel approprié pour la procédure de restauration et pour les besoins et la sécurité du client.
- Utiliser uniquement le matériel pour lequel il n'y a aucune contre-indication.
- Utiliser uniquement le matériel, l'équipement et les techniques de restauration que l'hygiéniste dentaire peut utiliser avec compétence et selon les directives du fabricant.
- Fournir les instructions reliées à l'entretien de la restauration et aux tissus gingivaux environnants.

## EVALUATION

- Évaluer l'intégrité et la fonctionnalité de la restauration.
- Ajuster l'occlusion, si indiquée.
- Consulter le professionnel de la santé buccodentaire approprié pour toute préoccupation gingivale remarquée, y compris tout irritant relié à une restauration autre que la restauration actuelle.

---

Janvier 2012